

Règlement intérieur du Golf de La Barouge :

Les membres du Club et les visiteurs ont accès en tant que joueurs de golf aux installations du Club et cela dans le respect des règles suivantes :

1-Les membres

Tout membre du club est obligatoirement lié à la Fédération Française de Golf par le biais de sa licence. De ce fait « la licence est obligatoire pour tous les membres adhérents des associations affiliées » article 2 des statuts de la FFG.

Les demandes d'adhésion au Club sont soumises à l'approbation du Comité directeur.

Les membres du Club règlent une **cotisation annuelle** qui leur donne libre accès aux installations du Club, dans la limite de leur disponibilité.

La **date d'échéance de la cotisation en cours** détermine chaque année le moment où son renouvellement devient exigible.

Ce renouvellement prend effet au jour de la date d'échéance, pour une année supplémentaire.

Les règlements intégralement effectués dans un délai de 30 jours à compter de la date d'échéance donnent droit à **2 green fees gratuits pour une cotisation individuelle et 3 green fees gratuits pour une cotisation couple**. Cette gratuité est limitée à la durée de validité de la cotisation, soit 12 mois à compter de la date d'échéance. Cette disposition n'est pas applicable aux cotisants bénéficiant de tarifs « jeune ».

Les cotisations annuelles peuvent faire l'objet d'**encaissements échelonnés**. Dans ce cas les différents chèques correspondant à l'**intégralité de la cotisation annuelle** et libellés au nom du Club sont déposés au Club au moment du renouvellement de l'adhésion. **Ils portent tous et impérativement la date du renouvellement de l'adhésion**. Ils sont remis à l'encaissement selon l'échéancier préalablement agréé par le Club et le cotisant.

Les membres du Club bénéficient de la possibilité d'acheter des green fees pour des joueurs extérieurs. Dans ce cas, le membre du Club règle lui-même le ou les green fees au tarif préférentiel en présence de son (ses) partenaire (s) dont il partage nécessairement la partie de golf.

Pour une **cotisation individuelle**, le quota de green fees à tarif préférentiel est de **7** par an.

Pour une **cotisation couple** le quota de green fees est de **10** par an.

Le joueur extérieur ne peut bénéficier que de **5** green fees dans une année.

Un **green fee** quel que soit son origine n'est pas transmissible et est **CONSOMMABLE** dans la journée de son achat.

Le **remboursement de tout ou partie de la cotisation dans le cas d'incapacité de pratique du golf au cours de l'année d'adhésion** ne saurait être effectué par le Club de Mazamet.

La **souscription d'une assurance** pour ce type de situation est proposée par le **cabinet « VERSPIEREN »** agréé par la FFG. Il appartient à chaque licencié d'adhérer ou non à cette garantie.

L'application du tarif « **nouveau membre** » est possible dès lors qu'une **absence d'au minimum 3 années consécutives est constatée.**

La **location des voitures de golf est soumise à une réservation 24h à l'avance.**

L'**acquisition d'une voiture de golf à titre personnel** est soumise à l'approbation du Comité Directeur.

2-Les visiteurs

Le parcours est ouvert aux visiteurs extérieurs qui sont licenciés à la FFG. Une dérogation est accordée aux joueurs de nationalité étrangère, non soumis à l'obligation de licence française.

Le secrétariat délivre nécessairement un **green fee** à chaque visiteur extérieur. Ce **green fee** est impérativement réglé avant d'accéder au parcours de golf.

Un **green fee** quel que soit son origine n'est pas transmissible et est **CONSOMMABLE dans la journée de son achat.**

Tout joueur autorisé à pénétrer sur le parcours doit disposer d'un set de clubs et d'un sac personnel.

Un niveau de jeu compatible avec la pratique du golf sur parcours homologué par la FFG est indispensable.

Des accords de réciprocité entre Clubs peuvent permettre à certains visiteurs extérieurs de bénéficier de tarifs préférentiels. Dans ce cas un justificatif de membre de Club concerné est impérativement exigé.

L'utilisation sur le parcours de balles de « practice » est absolument interdite. Le non respect de cette règle entraîne l'expulsion immédiate de toutes les installations du Club, et ce sans compensation.

3-Quelques recommandations

Tenue vestimentaire : Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte du golf : les shorts, maillots de bain, survêtements et débardeurs, sont **strictement interdits.**

Propreté Les joueurs doivent utiliser les nombreuses poubelles placées sur le parcours pour y déposer les détritrus.

Nature : Les joueurs doivent respecter la Faune et la Flore environnantes. De nombreuses espèces végétales ont trouvé refuge sur le parcours. **Il est absolument interdit d'y cueillir des fleurs sauvages.**

Chien : Tenus en laisse, les chiens sont admis sur le parcours.

Etiquette : Les voitures de golf, les chariots seront tenus à distance des greens et des départs. En cas d'intempéries, ils pourront être interdits sur décision de la direction.

Pitches, divots, traces dans les bunkers : Chaque joueur se doit de relever les pitches, de replacer les divots, d'effacer les traces de jeu dans les bunkers.

Jeu lent : La durée moyenne d'un parcours est de **4 heures**. Les joueurs doivent respecter la fluidité du jeu en laissant si nécessaire passer les parties que l'on bloque inutilement à l'arrière.

Départ du 10 : Il est rappelé que l'ordre normal de jeu suit l'ordre de numérotation des trous. Cependant, quand le contexte le permet, et sans porter préjudice à la fluidité du jeu, le départ du trou N°10 est autorisé. Dans ce cas, la priorité est toujours accordée aux parties arrivant du trou N°9.

Voiturettes : Les utilisateurs des voiturettes veilleront tout spécialement à ne pas perturber le déroulement normal du jeu. Il leur est interdit d'imposer des attentes injustifiées à quiconque, en s'intercalant par exemple inopinément entre les parties.

Le respect du sens de circulation (arceaux, cordes...) est obligatoire pour la préservation du parcours.

Merci de faire bon accueil aux employés du golf en présentant votre droit de jeu lors d'un contrôle sur le parcours.

D'une manière générale, l'ensemble des règles du Royal Ancient Golf de St Andrews constitue la référence à appliquer en toutes circonstances.

LE COMITE